

LES REVÊTEMENTS DE SOL

Les parquets

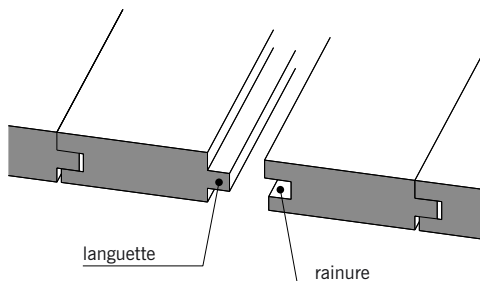


fig. 10.1 parquet à lames

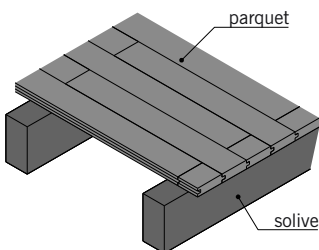


fig. 10.2 la pose sur solives

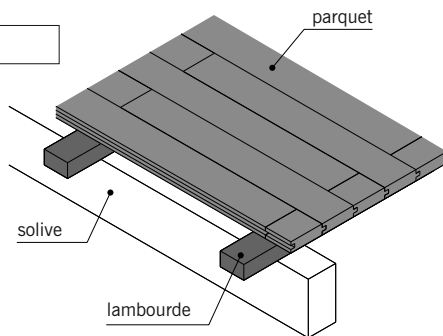


fig. 10.3 la pose sur lambourdes (1)

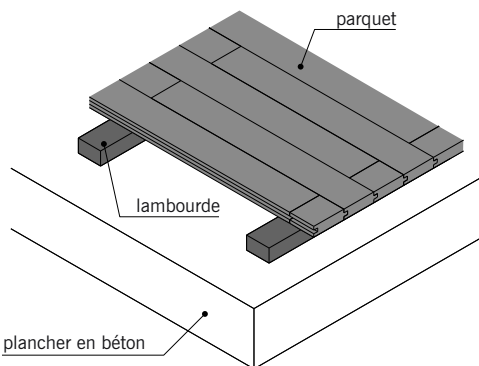


fig. 10.4 la pose sur lambourdes (2)

■ Le **parquet** : revêtement de sol constitué de lames ou de lamelles de bois assemblées. On distingue trois principaux types de parquets

- Le *parquet massif*.
- Le *parquet mosaïque*.
- Le *parquet contre-collé*.

■ Le **parement** : face d'un élément de parquet destinée à rester apparente.

■ Le **contre-parement** : face opposée au parement.

■ Le **parquet massif** appelé aussi **parquet traditionnel** ou **parquet à lames** : parquet constitué de longues lames en bois massif (chêne, châtaignier, hêtre, sapin...) assemblées entre elles par languettes et rainures (fig. 10.1). Ces lames ont une épaisseur moyenne de 23 mm et une largeur variable selon l'essence et le mode de pose (de 60 à 160 mm environ).

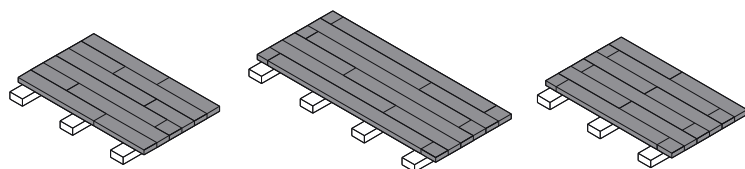
La pose traditionnelle d'un parquet à lames s'effectue par clouage de chaque lame (au niveau de la languette) sur son support. Il existe plusieurs types de pose :

- La pose sur solives (fig. 10.2).
- La pose sur lambourdes : la **lambourde de parquet**, à ne pas confondre avec la lambourde de plancher, est une longue pièce de bois de 25 à 45 mm d'épaisseur, posée à plat et destinée à recevoir les lames du parquet. Selon la nature du plancher, les lambourdes sont soit clouées sur les solives, soit collées sur un plancher en béton (fig. 10.3 et 10.4).

Suivant la disposition des lames, on distingue :

- Le **parquet à l'anglaise** dont toutes les lames sont parallèles entre elles (fig. 10.5). Il est appelé à **coupe perdue** lorsqu'il est constitué de lames de longueurs variables, leurs joints étant disposés sans recherche d'alignement. Le **parquet à l'anglaise à joints sur lambourdes** comprend des séries de lames

LES REVÊTEMENTS DE SOL



à coupe perdue

à joints sur lambourdes

à coupe de pierre

fig. 10.5

parquets à l'anglaise

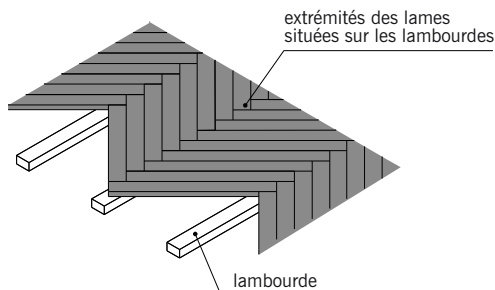


fig. 10.6

parquet à bâtons rompus

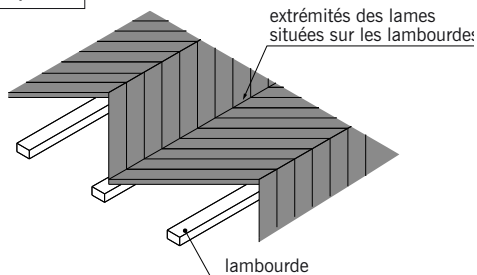
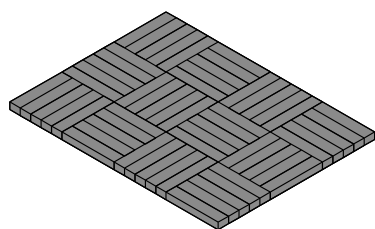
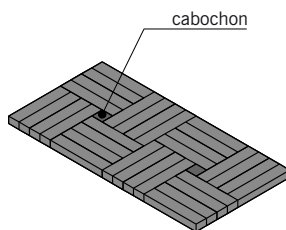


fig. 10.7

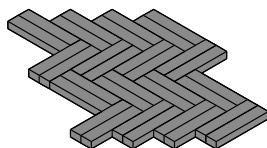
parquet en point de Hongrie



pose en damier



motif vannerie



pose à bâtons rompus

fig. 10.8

parquet mosaïque (exemples de composition)

de longueurs égales dont les joints sont situés sur les lambourdes. Dans le **parquet à l'anglaise à coupe de pierre**, les lames égales, sont disposées de manière à obtenir des joints alternés.

- Le **parquet à bâtons rompus** est constitué de lames de longueurs égales orientées à 45° par rapport à la direction des lambourdes. Les extrémités des lames sont coupées à angle droit (fig. 10.6).
- Le **parquet en point de Hongrie** dont les lames de longueurs égales sont orientées à 45° par rapport à la direction des lambourdes. Les extrémités des lames sont coupées suivant un angle de 45° ou 60° (fig. 10.7).

■ Le **parquet mosaïque** (fig. 10.8) : parquet constitué de lamelles de bois minces (6 à 10 mm d'épaisseur environ) juxtaposées et réunies entre elles par un papier kraft collé sur le parement (qui sera enlevé après la pose) ou par une résille textile fixée sur le contre-parement. Le parquet mosaïque est collé sur le support (chape de mortier ou dalle de béton surfacée).

LES REVETEMENTS DE SOL

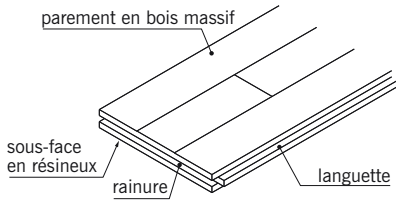


fig. 10.9 parquet en panneaux contre-collés. (détail d'un élément)

■ Le **cabochon** (fig. 10.8) : élément décoratif de petites dimensions en bois inséré dans un parquet en vue de compléter les vides laissés par la composition.

■ Le **parquet en panneaux contre-collés** ou **parquet contre-collé** (fig. 10.9) : parquet constitué d'éléments préfabriqués (panneaux ou lames) qui s'assemblent les uns aux autres. D'une épaisseur moyenne de 10 à 15 mm, chaque élément comprend plusieurs couches contre-collées (c'est-à-dire collées les unes aux autres) :

- Un parement en bois massif (chêne, hêtre...) de 2 à 5 mm d'épaisseur. Lorsque l'épaisseur est inférieure, en sortie d'usine, à 2 mm, on ne parle plus de « parquet » mais de revêtement à « parement bois ».
- Un support, appelé âme, de 10 mm environ, qui peut être en latté, en contreplaqué, en MDF ou en panneaux de particules.
- Un contre-parement en résineux qui assure la stabilité et la planéité de l'élément.

Ces éléments sont souvent vitrifiés en usine, c'est-à-dire revêtus d'un vernis spécial possédant une grande résistance à l'usure.

Il existe deux modes de pose pour ce type de parquet : la pose flottante, la plus courante (voir le *parquet flottant* ci-dessous) et la pose collée.

■ Le **parquet flottant** : qualifie un mode de pose et non un type de parquet. Dans un parquet flottant, les éléments assemblés entre eux sont posés sur une sous-couche qui les désolidarise du support. Cette sous-couche en polyéthylène, en mousse de polyuréthane ou en polystyrène extrudé amortit les bruits de pas et compense les petits défauts de planéité du support.

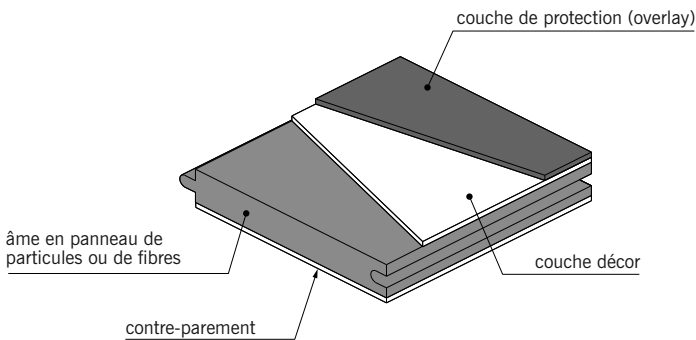


fig. 10.10 exemple d'une lame stratifiée

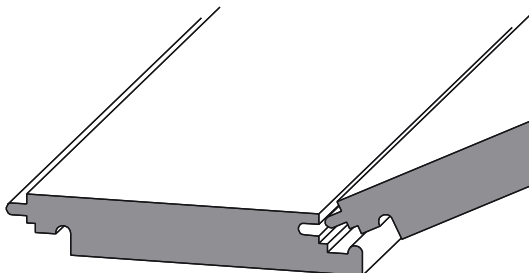


fig. 10.11 lames stratifiées (exemple d'un système d'emboîtement)

LES REVETEMENTS DE SOL

■ **Le revêtement de sol stratifié** : ce revêtement qui se présente sous la forme de lames à assembler de faible épaisseur (de 6 à 10 mm selon les produits) ne bénéficie pas de l'appellation parquet parce qu'il ne comporte pas de bois massif. Chaque lame est composée de plusieurs couches assemblées entre elles par pressage à chaud (fig. 10.10) :

- Une couche supérieure transparente en résine très résistante appelée **overlay**.
- Une couche décor imitant le bois constituée de feuilles minces de papier imprégnées de résine thermodurcissables.
- Une âme en panneaux de particules ou en fibres de bois haute densité.
- Un contre-parement.

Les lames s'assemblent par rainures et languettes et sont collées entre elles. Le parquet est posé sur une sous-couche (en polyéthylène, en liège...). Certains fabricants proposent des lames qui s'assemblent sans colle par clippage, grâce à un système d'emboîtement auto-bloquant (fig. 10.11).

Les carrelages

■ **Le carrelage** : revêtement de sol, intérieur ou extérieur, constitué de *carreaux* juxtaposés.

■ **Le carreau** : élément plat de forme régulière (carrée, rectangulaire, hexagonale...) en grès, en terre cuite, en pierre..., utilisé pour la réalisation de revêtements de sols ou revêtements muraux.

■ **Le carreau céramique** : carreau fabriqué à partir de mélanges de terres naturelles cuites. Selon la nature des terres utilisées et le mode de fabrication, on distingue :

- Le **carreau de grès-cérame fin**, appelé couramment **grès cérame**, est obtenu à partir d'un mélange d'argiles, d'additifs (feldspath, silice...) et de colorants. Le grès-cérame, vitrifié par cuisson à une température de 1300° environ, est un matériau imperméable, très résistant à l'usure, au gel et à l'écrasement. Son aspect de surface peut être brillant (poli), semi-mat.

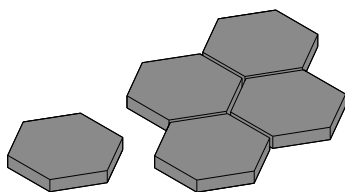


fig. 10.12 tomettes

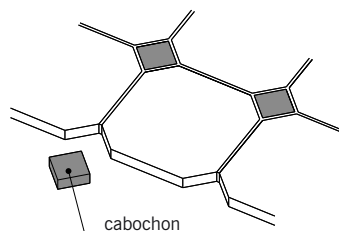


fig. 10.13 cabochon

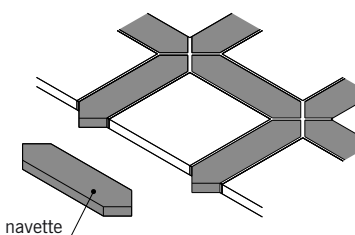


fig. 10.14 navette

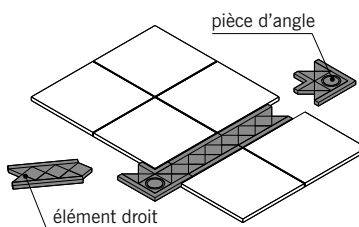


fig. 10.15 frise

- Le **carreau de grès-cérame émaillé** appelé aussi **grès pressé émaillé** : carreau en grès recouvert d'une couche d'émail à base d'oxydes métalliques.

- Le **carreau en grès rustique** : carreau en grès dont la surface légèrement irrégulière est soit laissée brute, soit émaillée. Le grès rustique est souvent un **grès étiré**, c'est-à-dire, obtenu à partir d'une pâte façonnée par étirage.

- Le **carreau de terre cuite** : carreau fabriqué à partir d'un mélange d'argiles naturelles. La terre cuite est un matériau poreux dont la résistance à l'usure varie suivant la nature de l'argile, le degré de cuisson et les additifs éventuels.

■ **Le carreau de ciment** : carreau fabriqué à base de mortier (mélange de sable, de ciment et d'eau) et d'additifs (notamment pour la coloration). Ce type de carreau qui ne nécessite pas de cuisson doit être, après la pose, revêtu d'une couche d'imperméabilisation.

■ La **tomette** (fig. 10.12) : carreau de terre cuite de forme hexagonale.

■ Le **cabochon** ou le **bouchon** (fig. 10.13) : petit élément décoratif introduit dans un carrelage de manière répétitive.

■ La **navette** (fig. 10.14) : carreau allongé de forme hexagonale associé le plus souvent à des carreaux carrés.

■ La **frise** (fig. 10.15) : bandeau constitué de carreaux décorés insérés dans un carrelage.

■ Le **dallage** : revêtement de sol intérieur ou extérieur constitué de dalles juxtaposées.

■ La **dalle** : élément plat de grandes dimensions utilisé pour la réalisation des dallages. On distingue :

- La dalle en pierre naturelle taillée (marbre, granit, ardoise...).
- La dalle en pierre reconstituée (mélange de poudres, de petits éclats de pierre et de ciment).

LES REVETEMENTS DE SOL

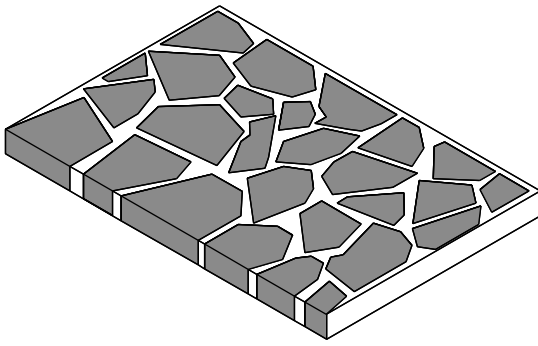


fig. 10.16

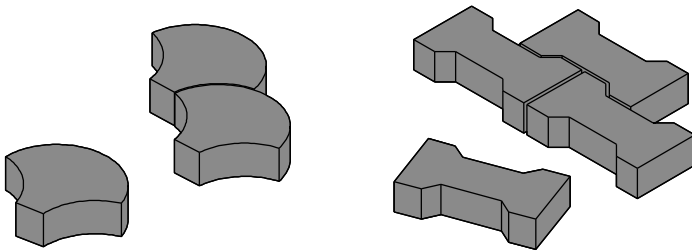
opus incertum

■ L'**opus incertum** (fig. 10.16) : dallage constitué de pierres de formes irrégulières disposées sans orientation particulière et sans se soucier de l'alignement des joints.

■ Le **granito** : matériau constitué d'un mélange de mortier et de granulats de marbre. Il peut être réalisé sur place ou, le plus souvent, être posé sous forme de dalles préfabriquées dont la face extérieure visible est polie.

■ Le **pavage** ou **pavement** : revêtement de sol, en général extérieur, composé de *pavés*.

■ Le **pavé** (fig. 10.17) : bloc épais de petites dimensions utilisé pour la réalisation de revêtements de sols extérieurs (terrasses notamment). Posés généralement sur un lit de sable, les pavés peuvent être en bois, en terre cuite ou en béton moulé.



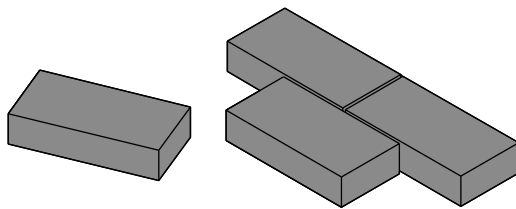
pavés "écaille" en béton moulé

pavés "H" en béton mou

Les sols plastiques et textiles

■ Le **revêtement de sol plastique** : revêtement mince (de 2 à 4 mm d'épaisseur) fabriqué à partir de résines vinyliques. On distingue principalement :

- Les **dalles semi-flexibles**, lisses ou à reliefs, appelées couramment **dalles en PVC**.
- Les revêtements flexibles en dalles ou en lés (rouleaux) constitués d'une ou plusieurs couches vinyliques (opaques, unies, imprimées...).
- Les revêtements associés à une sous-couche (en polyester, en feutre de jute, en mousse, alvéolaire...).



pavés en terre cuite

fig. 10.17

exemples de pavés

■ Le **linoléum** : revêtement de sol constitué d'une toile de jute ou de polyester recouverte d'un mélange de farine de bois, d'huile de lin, de résines de pin et de pigments. Certains linoléums sont munis d'une sous-couche en liège.

■ Le **revêtement de sol acoustique** : revêtement conçu pour atténuer les bruits d'im-

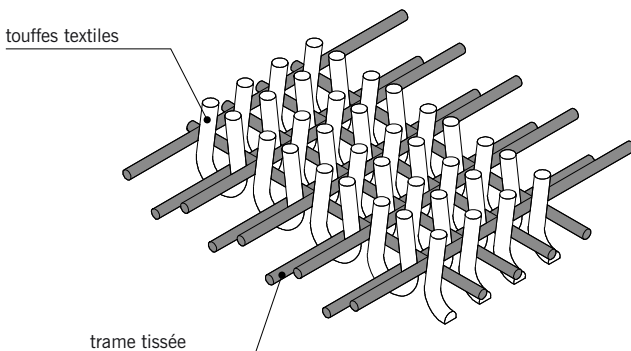


fig. 10.18

moquette tissée

LES REVETEMENTS DE SOL

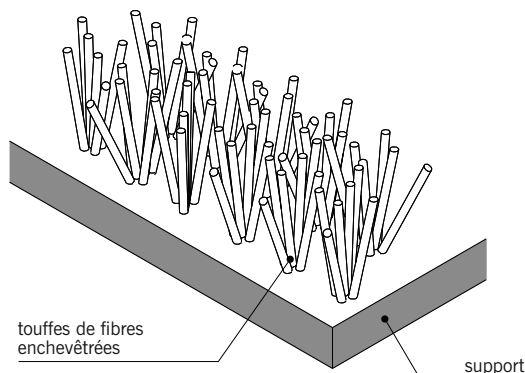


fig. 10.19

moquette aiguilletée

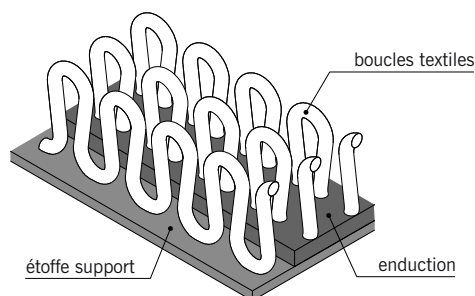


fig. 10.20

moquette tuftée

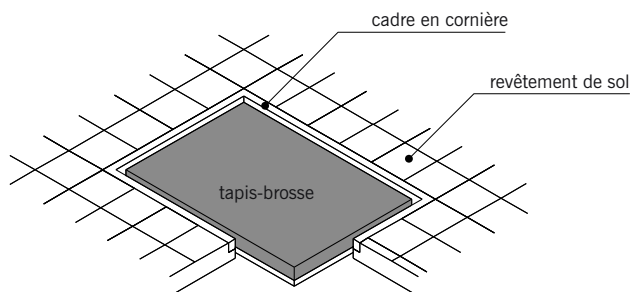


fig. 10.21

tapis brosse

fact (bruits causés par la chute d'objets sur le plancher ou bruits de pas pouvant être entendus à l'étage inférieur).

■ La **moquette** : revêtement de sol souple, en lés ou en dalles, composé d'une couche supérieure en textile et d'une ou plusieurs couches servant de support. Les fibres les plus couramment employées pour la réalisation des moquette sont :

- Les fibres naturelles qui comprennent les fibres animales (laine de mouton, poils de chèvre...) et les fibres végétales (coton, jute...).
- Les fibres synthétiques ou artificielles, telles que : les polyamides, les acryliques, le polyester et le polypropylène.

Selon le mode de fabrication, on distingue :

- La **moquette tissée** réalisée sur un métier à tisser (fig. 10.18).
- La **moquette floquée** obtenue par projection de fibres textiles courtes sur un support préalablement enduit d'une couche adhésive.
- La **moquette aiguilletée** constituée de touffes de fibres insérées mécaniquement dans un support (fig. 10.19).
- La **moquette tuftée** ou **tuftetée** dans laquelle les fibres sont insérées sur une trame en toile recouverte d'une couche en caoutchouc ou en PVC appelée **enduction** (fig. 10.20).

■ Le **tapis-brosse** (fig. 10.21) : tapis à poils durs servant à s'essuyer les pieds. Les tapis-brosses sont parfois mis en place dans une réservation laissée dans le sol.